

La CFDT saisit la CNIL

Face au refus par Carrefour de communiquer les chiffres de l'épidémie au sein du groupe, la CFDT - Carrefour agit.



Suite au refus répété de Carrefour de communiquer les chiffres de l'épidémie au sein du groupe, la CFDT a saisi la Commission Nationale Informatique et Liberté le 19 juin dernier.

En effet, au début du mois de mars, Carrefour a mis en place une **hotline** destinée, entre autre, à recenser toutes les situations de COVID-19 dans l'ensemble des établissements. **Grâce à ce dispositif, l'entreprise a collecté une importante masse de données !**

Depuis le début de l'épidémie, la CFDT demande en vain à l'entreprise (tout en respectant strictement le secret médical bien sûr), **d'informer les organisations syndicales du nombre de contaminations avérées ou probables, des mises en quarantaine, des décès etc.** Ceci afin de pouvoir suivre l'évolution de la pandémie chez Carrefour et vérifier que les mesures prises (procédures, équipements de protections) sont vraiment efficaces.

Pour la CFDT, il s'agit aussi de mesurer l'évolution de la pandémie dans le temps afin d'en tirer les enseignements en cas de nouvelle vague (ou nouvelle épidémie). Ces données doivent être communiquées aux membres des instances nationales (CSEC, CSSCT, commission santé etc.). C'est la loi. **L'inspection du travail** a d'ailleurs soutenu la demande de la CFDT

par deux courriers adressés à la DRH. **Or, Carrefour (comme le reste de la distribution) continue à refuser de jouer la transparence.** Certainement par peur de révéler le nombre important de cas (sinon pourquoi ?).

Pourtant, l'entreprise doit la vérité à ses salariés qui ont été particulièrement exposés pendant cette crise sanitaire ! Les élus, quant à eux, doivent pouvoir faire leur travail de prévention et d'analyse des risques.

De plus, une question se pose désormais : que deviendra l'importante quantité d'informations personnelles récoltées sur les salariés ? Les collaborateurs ont-ils désormais un dossier « COVID » qui les suivra ?

Il nous est impossible de le savoir, c'est pourquoi nous avons demandé à la CNIL :

- D'enquêter afin de vérifier si le fichier constitué est **légal et conforme**, si les informations sont bien supprimées.
- D'indiquer à Carrefour qu'il est possible de respecter la confidentialité des données et **d'être transparent** avec les représentants du personnel.



FLASH-INFO CFDT